

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFF. ADM. ET JURIDIQUES

DIVISION DE L'ADMINISTRATION

GENERALE DU PERSONNEL ET MATERIEL

DECRET N° 75/263 /ETR/SG/DAAJ/DAGPM
du 26.5.75 portant nomination de Monsieur
SOUKAMI Jean Blaise en qualité de Secrétaire
d'Ambassade à Bruxelles.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Ministre du Plan

Vu la Constitution du 24 Juin 1973 ;

Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 61-143 du 27 juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

Vu le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;

Vu le décret n° 67/116/ETR/SG/DAAJ/DAGPM Du 16 Mai 1967 fixant le régime des rémunérations des cadres diplomatiques et consulaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 portant réorganisation des structures des Ambassades de la République Populaire du Congo ; à l'Etranger ;

Vu le décret n° 75/20 du 8 janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

Vu le décret n° 75/21 du 9 janvier 1975 fixant la composition du gouvernement de la République Populaire du Congo ;

D E C R E T E

Article 1er : Monsieur SOUKAMI Jean Blaise, Instituteur Adjoint de 1° échelon en service à Madingou (Région de la Bouenza) est nommé Secrétaire d'Ambassade à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Bruxelles.

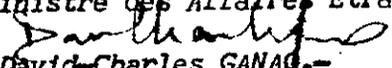
Article 2 : Les Ministres des Affaires Etrangères, du Travail et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à Bruxelles, sera enregistré publié au Journal de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./=

.../...

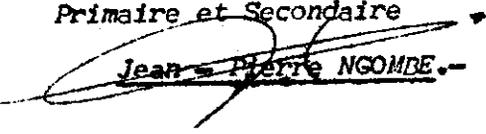
Brazzaville, le 26 MAI 1975

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan

Le Ministre des Affaires Etrangères


David-Charles GANAO.-

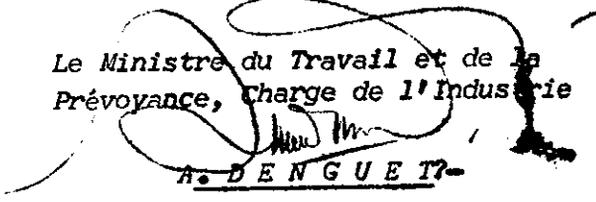
Le Ministre de l'Enseignement
Primaire et Secondaire


Jean-Pierre NGOMBE.-



H. LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance, Charge de l'Industrie


A. DENGUE T.-

P. Le Ministre des Finances

Le Ministre du Commerce


A. POATY.

Ampliations :

- JORPC..... 1
- PRESIDENCE 1
- RELATIONS EXT 1
- CAB/PM 1
- MINISTERE ENSEIGNEMENT P.S. 1
- DGT 2
- DF 2
- CF 1
- AMBACOBRAZZA BRUXELLES... 2
- INTERESSE 1
- AFF.ETR..... 4
- DOSSIER 4

Van